

GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC GIP Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Vienne	RÉPUBLIQUE FRANCAISE Département de la Vienne
---	--

SÉANCE DU 13 SEPTEMBRE 2023	EXTRAIT DU PROCES VERBAL Des délibérations Du Rapport d'Activité 2022
------------------------------------	--

RAPPORTS D'ACTIVITE 2022

Dans le cadre du suivi de l'activité des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), chaque MDPH doit réaliser chaque année avant le 30 juin de l'année N un rapport d'activité de l'année N-1 à transmettre à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA). Celui-ci est réalisé selon une trame commune à l'ensemble des MDPH. Outils de communication sur les projets portés et les difficultés rencontrées, le rapport de la MDPH de la Vienne pour l'année 2022 à l'attention de la CNSA est ci-joint en annexe.

Afin de le compléter, notamment des éléments relatifs à l'activité de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), un second rapport est ci-joint en annexe. Il est propre à la MDPH de la Vienne et a vocation à être partagé avec les membres de la Commission Exécutive et ceux de la CDAPH.

La Commission Exécutive après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **De prendre acte des rapports d'activité 2022 de la Maison Départementale des Personnes Handicapées et de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de la Vienne ci-joints en annexe.**

Pour signature et certification du caractère exécutoire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'V' followed by a smaller 'D' and 'AUGE' in a cursive script.

Valérie DAUGE

1^{ER} Vice-Présidente du Conseil Départemental
Présidente de la Commission Exécutive du GIP-
MDPH de la Vienne